

Jullouville

## École Éric-Tabarly : les parents d'élèves mobilisés

QUOTIDIEN OUEST-FRANCE | jeudi 8 juin 2017

499 mots



*Les parents d'élèves, ici avec des élus, resteront mobilisés tout l'été contre la fermeture de classe.*

Depuis plusieurs semaines, les parents d'élèves de l'école Tabarly se mobilisent contre la fermeture d'une classe. Ils se sont encore retrouvés mardi après-midi.

La mobilisation

Les actions se succèdent après l'annonce de la fermeture de la 6<sup>e</sup> classe. Après une manifestation vendredi 2 juin (*Ouest-France* du samedi 3 juin), les parents d'élèves se sont réunis mardi après-midi, à la sortie de l'école, en présence de conseillers municipaux jullouvillais (de la majorité et de l'opposition), du député Guénaël Huet et de deux candidats aux législatives.

« Si une classe est fermée, c'est le début de la fin »

Le maire Alain Brière effectuait en préambule un historique du Regroupement pédagogique intercommunal (RPI) : « **Après la création du RPI entre Carolles, Bouillon, Saint-Michel-des-Loups et Jullouville avant 2000, où les enfants effectuaient chaque jour 70 km en navette entre l'école, la cantine, et la garderie, puis la séparation avec Carolles qui ouvrait le groupe Marin-Marie en 2004, le RPI était alors créé à l'école Tabarly à Jullouville. Depuis, on a essayé de maintenir les effectifs. Si une classe est fermée, c'est le début de la fin** ». Mettant en avant la politique de la commune avec la création de deux lotissements pour inciter des jeunes à s'installer, le maire a une nouvelle fois exprimé sa colère « **face aux chiffres retenus en octobre par l'éducation nationale, en complet décalage avec la réalité de la situation, pour l'annonce de la fermeture de la sixième classe.** »

Une convention pour maintenir deux sites ?

Guénaël Huet a une nouvelle fois évoqué le courrier du 20 mars 2017 de Jean Lhuissier, inspecteur d'académie : « **Quant à la mesure conditionnelle de retrait d'emploi susceptible d'être abandonnée si une convention entre les communes de Jullouville et Carolles était signée. Cette convention devait permettre de renforcer l'attractivité de l'école publique et d'améliorer l'effort scolaire sur le territoire et de maintenir les huit postes d'enseignants pendant trois ans** ».

Après un tour de table entre les élus et les parents d'élèves, il était décidé d'engager une convention entre les deux communes. « **Nous allons réclamer à l'Éducation nationale les modes opératoires de comptage à la rentrée. En outre, nous allons inciter des parents à inscrire leurs enfants à Jullouville en mettant à profit les portes ouvertes du vendredi 16 juin. Quant à notre association de parents d'élèves, elle restera mobilisée tout l'été** », confie Guillaume Baher, de l'association des parents d'élèves.